

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1523

9 août 2006

### SOMMAIRE

AAA (Alliott Assistance and Advisory, S.à r.l.), Luxembourg . . . . .	73080	Hatex S.A., Luxembourg . . . . .	73079
AIG Multilabel Sicav, Luxembourg . . . . .	73100	Hellas Zeitungs- und Zeitschriften A.G., Luxembourg . . . . .	73058
AIG Sicav, Luxembourg . . . . .	73088	Hellas Zeitungs- und Zeitschriften A.G., Luxembourg . . . . .	73058
Alu-Plast, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73073	Hoffmann Investment S.A., Luxembourg . . . . .	73090
Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	73069	Homac Aviation S.A., Munsbach . . . . .	73059
Argonauts Management S.A., Luxembourg . . . . .	73088	I.R.S.M. S.A., Strassen . . . . .	73069
Asa Trading International S.A., Luxembourg . . . . .	73088	ILF 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73091
Baluiki S.A., Luxembourg . . . . .	73072	Isolutions, S.à r.l., Howald . . . . .	73059
Baluiki S.A., Luxembourg . . . . .	73072	Lehwood Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73071
Batico Promotions S.A., Strassen . . . . .	73068	Link Group S.A., Luxembourg . . . . .	73080
Bonito Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73081	Link Group S.A., Luxembourg . . . . .	73080
Bunker Lux S.A., Luxembourg . . . . .	73068	Link Group S.A., Luxembourg . . . . .	73080
Butzestuff, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73100	Louvre Multi Select, Sicav, Senningerberg . . . . .	73069
Butzestuff, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73100	Lupus Alpha Investment S.A., Luxembourg . . . . .	73090
Butzestuff, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73100	Lux-Immo-Containers S.A., Strassen . . . . .	73079
Butzestuff, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73101	M-Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	73068
Canel S.A., Luxembourg . . . . .	73070	Marvel S.A., Luxembourg . . . . .	73059
Canel S.A., Luxembourg . . . . .	73071	Marvel S.A., Luxembourg . . . . .	73067
City-Prom S.A., Dudelange . . . . .	73058	Mast Consult, S.à r.l., Consultant en Manutention et Stockage, Luxembourg . . . . .	73067
Cromwell Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	73058	Mediabridge, S.à r.l., Howald . . . . .	73103
DMC Luxembourg S.A., Hobscheid . . . . .	73079	Mediabridge, S.à r.l., Howald . . . . .	73104
Euro Ventilation, S.à r.l., Strassen . . . . .	73078	Multi Star Investissements, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73067
European Food and Trade Company S.A., Ehlangesur-Mess . . . . .	73089	Murfet S.A., Luxembourg . . . . .	73102
European Food and Trade Company S.A., Ehlangesur-Mess . . . . .	73090	Murfet S.A., Luxembourg . . . . .	73102
F. van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A. . . . .	73087	Oakmen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73091
Face International, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .	73058	Oakmen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73091
Family Office Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	73078	orgIT Service, S.à r.l., Niederanven . . . . .	73068
Ferromerz S.A., Luxembourg . . . . .	73101	P.T.R. Finances S.A., Luxembourg . . . . .	73080
Fliesen Falkenburg, S.à r.l., Munsbach . . . . .	73058	Professional Business Solutions S.A., Leudelange . . . . .	73069
Gandria Holding S.A., Luxembourg . . . . .	73099	Prudential (Gibraltar Two), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73103
Gandria Holding S.A., Luxembourg . . . . .	73099	Romedice, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	73073
Garage/Auto-Ecole Bertrand Nic S.A., Munsbach . . . . .	73059	Simca, S.à r.l., Contern . . . . .	73073
Gavi S.A., Luxembourg . . . . .	73101	Sotrimmo S.A., Luxembourg . . . . .	73088
GPS Investments S.A., Luxembourg . . . . .	73099	Tankschifftransporte Will, GmbH, Canach . . . . .	73078
GSO Luxembourg Onshore Funding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	73073	Terrenus S.A., Niederanven . . . . .	73079
Hatex S.A., Luxembourg . . . . .	73079	Turf Développement S.A., Luxembourg . . . . .	73104
		Vega S.A.H., Luxembourg . . . . .	73090
		Videomat S.A., Strassen . . . . .	73079
		X - Trasys S.A., Strassen . . . . .	73068

**FACE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre.  
R. C. Luxembourg B 80.138.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054005.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**CROMWELL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 37.487.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(054007.03/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**FLIESEN FALKENBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach.  
R. C. Luxembourg B 103.231.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054009.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**CITY-PROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 92.636.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 12 juin 2006.

Signature.

(054010.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**HELLAS ZEITUNGS- UND ZEITSCHRIFTEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 57.810.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(054012.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**HELLAS ZEITUNGS- UND ZEITSCHRIFTEN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 57.810.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(054015.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**GARAGE/AUTO-ECOLE BERTRAND NIC, Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach.  
R. C. Luxembourg B 62.907.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054011.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**HOMAC AVIATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5366 Munsbach.  
R. C. Luxembourg B 52.018.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054013.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**ISOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2317 Howald.  
R. C. Luxembourg B 84.137.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054014.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**MARVEL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 84.650.

In the year two thousand and six, on the tenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MARVEL S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 8th November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 445 on 22nd March 2002. The articles of incorporation of the Corporation have been amended several times and for the last time by a notarial deed dated November 8th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 139 of February 15, 2005.

The meeting was presided by Mr Manuel Frias, director, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Pierre Stemper, director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Naïm Gjonaj, director, residing professionally in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Reduction of the issued share capital of the Corporation amounting to one million eighty-one thousand two hundred and ninety euro (EUR 1,081,290.-) by the cancellation of four hundred and eighty-two (482) class C Shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each held by the Corporation resulting in the reduction of the share capital by an amount of four thousand eight hundred and twenty euro (EUR 4,820.-) so that the issued share capital of the Corporation will be reduced from one million eighty-one thousand two hundred and ninety euro (EUR 1,081,290.-) to one million seventy-six thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,076,470.-).

2. Increase of the issued share capital of the Corporation from the present amount of one million seventy-six thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,076,470.-) to one million one hundred ninety-five thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,195,470.-) by the issuance to SIREF S.p.A., the remaining shareholders waiving their pre-emptive subscription rights, of eleven thousand nine hundred (11,900) redeemable class C shares at a total issue price of three hundred and fifty-seven thousand euro (EUR 357,000.-), out of which one hundred and nineteen thousand euro (EUR 119,000.-) are to be allocated to the capital account and two hundred and thirty-eight thousand euro (EUR 238,000.-) to be allocated to the paid-in surplus.

3. Reclassification of the existing share capital as follows:

(i) the four thousand (4,000) existing non redeemable class A shares are reclassified into four thousand (4,000) non redeemable class E shares;

(ii) five hundred and ninety-six (596) existing redeemable class C shares out of the eleven thousand nine hundred and twenty-six (11,926) existing redeemable class C shares held by SIREF S.p.A. are reclassified into five hundred and ninety-six (596) redeemable class F shares;

(iii) four thousand three hundred and ninety (4,390) existing redeemable class A shares out of the eighty-three thousand five hundred and thirty-eight (83,538) existing redeemable class A shares are reclassified into four thousand three hundred and ninety (4,390) redeemable class D shares;

(iv) five hundred and thirty-six (536) existing redeemable class B shares out of the ten thousand six hundred and fifty-six (10,656) existing redeemable class B shares are reclassified into five hundred and thirty-six (536) redeemable class D shares;

(v) four hundred and seventy-nine (479) existing redeemable class C shares out of the nine thousand four hundred and twenty-seven (9,427) existing redeemable class C shares (being all the twenty-one thousand three hundred and fifty-three (21,353) existing redeemable class C shares less the eleven thousand nine hundred and twenty-six (11,926) existing redeemable class C shares held by SIREF S.p.A.) are reclassified into four hundred and seventy-nine (479) redeemable class D shares.

4. Amendment of the articles of incorporation of the Corporation so as to provide that the class F shares shall entitle to a liquidation preference of a maximum of seven thousand four hundred and seventy-two euro and ninety-eight cents (EUR 7,472.98.-) per class F share (the «Class F Liquidation Preference»).

5. Amendment of the articles of incorporation of the Corporation so as to provide that the class E shares shall entitle to a liquidation preference of a maximum of one hundred and eighty-nine euro and fifty cents (EUR 189.50.-) per class E share (the «Class E Liquidation Preference»).

6. Removal of paragraphs 2 to 9 of article 5 of the articles of association of the Corporation regarding the authorised share capital.

7. Amendment of paragraph 10 of article 5 of the articles of association of the Corporation so as to read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.»

8. Amendment of paragraph 15 of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to include in the list of the redeemable shares, redeemable class D shares and redeemable class F shares.

9. Amendment of article 18 of the articles of incorporation of the Corporation by adding a new paragraph which shall read as follows:

«After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Corporation and the expense of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed as follows:

(i) the holders of the class E shares shall be entitled to receive per class E share a maximum amount equal to the Class E Liquidation Preference;

(ii) the holders of the class F shares shall be entitled to receive per class F share a maximum amount equal to the Class F Liquidation Preference;

(iii) the balance shall be distributed pro rata among the remaining classes of shares it being understood that the holders of class E shares and class F shares shall not be entitled to participate in the balance.»

10. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect resolutions 1 to 6 above.

11. Amendment of the first paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Corporation to set the date of the annual general meeting on 28 June of each year which shall read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 28 June at 12.00 o'clock a.m., each year.»

II. The shareholders present and represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. It appears from the attendance list that the shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present meeting. All the present or represented shareholders declare to have full knowledge of the agenda and waive their rights to a prior notice period.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The general meeting unanimously resolved to reduce the issued share capital of the Corporation amounting to one million eighty-one thousand two hundred and ninety euro (EUR 1,081,290.-) by the cancellation of four hundred and eighty-two (482) class C Shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each held by the Corporation resulting in the reduction of the share capital by an amount of four thousand eight hundred and twenty euro (EUR 4,820.-) so that the issued share capital of the Corporation will be reduced from one million eighty-one thousand two hundred and ninety euro (EUR 1,081,290.-) to one million seventy-six thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,076,470.-).

*Second resolution*

The general meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Corporation from the present amount of one million seventy-six thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,076,470.-) to one million one hundred ninety-five thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,195,470.-) by the issuance of eleven thousand nine hundred (11,900) redeemable class C shares at a total issue price of three hundred and fifty-seven thousand euro (EUR 357,000.-), out of which one hundred and nineteen thousand euro (EUR 119,000.-) are to be allocated to the capital account and two hundred and thirty-eight thousand euro (EUR 238,000.-) to be allocated to the paid-in surplus.

The new shares are subscribed and paid by a contribution in cash by SIREF S.P.A., with registered address in Milano (Italy), Corso Matteotti, 1, here represented by Mr Pierre Stemper, prenamed, pursuant to a subscription and proxy form, which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payment was given to the undersigned notary.

The meeting unanimously noted that the remaining shareholders who have not subscribed for the class C shares had waived their pre-emptive subscription rights with respect to such issue of class C shares.

*Third resolution*

The general meeting unanimously resolved to reclassify the existing share capital as follows:

(i) the four thousand (4,000) existing non redeemable class A shares are reclassified into four thousand (4,000) non redeemable class E shares;

(ii) five hundred and ninety-six (596) existing redeemable class C shares out of the eleven thousand nine hundred and twenty-six (11,926) existing redeemable class C shares held by SIREF S.p.A. are reclassified into five hundred and ninety-six (596) redeemable class F shares;

(iii) four thousand three hundred and ninety (4,390) existing redeemable class A shares out of the eighty-three thousand five hundred and thirty-eight (83,538) existing redeemable class A shares are reclassified into four thousand three hundred and ninety (4,390) redeemable class D shares;

(iv) five hundred and thirty-six (536) existing redeemable class B shares out of the ten thousand six hundred and fifty-six (10,656) existing redeemable class B shares are reclassified into five hundred and thirty-six (536) redeemable class D shares;

(v) four hundred and seventy-nine (479) existing redeemable class C shares out of the nine thousand four hundred and twenty-seven (9,427) existing redeemable class C shares (being all the twenty-one thousand three hundred and fifty-three (21,353) existing redeemable class C shares less the eleven thousand nine hundred and twenty-six (11,926) existing redeemable class C shares held by SIREF S.p.A.) are reclassified into four hundred and seventy-nine (479) redeemable class D shares.

As a result of the above reclassification the shareholders of the Corporation shall hold the number and class of shares set out against their name in the table below:

Name of Shareholder	Class A shares	Class B shares	Class C shares	Class D shares	Class E shares	Class F shares
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 .....	3,450			357	3,320	
BC EUROPEAN CAPITAL VII-2 .....	6,746			356		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-3 .....	6,588			347		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-4 .....	6,578			347		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-5 .....	6,532			344		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-6 .....	6,495			342		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-7 .....	6,727			355		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-8 .....	6,668			351		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-9 .....	6,479			341		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-10 .....	5,783			305		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-11 .....	928			49		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-12 .....	648			35		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-14 .....	463			25		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-15 .....	556			30		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-16 .....	56			3		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-17 .....	19			1		
BLUE CAPITAL EQUITY I GmbH & Co. KG .....	1,255			67		
Lucien-Charles Nicolet .....	1			1		
Edouard Guillet .....				1		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-1 .....	2,103			147	680	
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-2 .....	2,731			144		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-3 .....	2,730			144		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-4 .....	2,748			145		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-5 .....	2,730			144		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-6 .....	128			7		
Michel Guillet .....	6			1		
Cedric Dubourdiou .....				1		

ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A. ....	7,306					385
CARISMA S.p.A. ....	730					39
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (AG) .....	146	1,115				67
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. ....	730					39
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (PBC) .....	548					29
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (PL) .....	219					12
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MP) .....	146					8
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MPG) .....	295					16
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MM) .....		3,717				196
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MF) .....		742				40
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (AS) .....		742				40
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (GC) .....		742				40
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (PB) .....		186				10
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (AA) .....		742				40
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MV) .....		556				30
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (CM) .....		334				18
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (LS) .....		24				2
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (LDM) .....		24				2
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (CF) .....		24				2
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MJ) .....			11,330			596
Total .....	79,148	10,120	20,278	5,405	4,000	596

*Fourth resolution*

The general meeting unanimously resolved to amend the articles of incorporation of the Corporation so as to provide that the class F shares shall entitle to a liquidation preference of a maximum of seven thousand four hundred and seventy-two euro and ninety-eight cents (EUR 7,472.98) per class F share (the «Class F Liquidation Preference»).

*Fifth resolution*

The general meeting unanimously resolved to amend the articles of incorporation of the Corporation so as to provide that the class E shares shall entitle to a liquidation preference of a maximum of one hundred and eighty-nine euro and fifty cents (EUR 189.50) per class E share (the «Class E Liquidation Preference»).

*Sixth resolution*

The general meeting unanimously resolved to remove paragraphs 2 to 9 of article 5 of the articles of association of the Corporation regarding the authorised share capital.

*Seventh resolution*

The general meeting unanimously resolved to amend paragraph 10 of article 5 of the articles of association of the Corporation so as to read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation.»

*Eighth resolution*

The general meeting unanimously resolved to amend paragraph 15 of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to include in the list of the redeemable shares, redeemable class D shares and redeemable class F shares.

*Ninth resolution*

The general meeting unanimously resolved to amend article 18 of the articles of incorporation of the Corporation by adding a new paragraph which shall read as follows:

«After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Corporation and the expense of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed as follows:

(i) the holders of the class E shares shall be entitled to receive per class E share a maximum amount equal to the Class E Liquidation Preference;

(ii) the holders of the class F shares shall be entitled to receive per class F share a maximum amount equal to the Class F Liquidation Preference;

(iii) the balance shall be distributed pro rata among the remaining classes of shares it being understood that the holders of class E shares and class F shares shall not be entitled to participate in the balance.»

*Tenth resolution*

The general meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation in order to reflect resolutions 1 to 6 above:

«The subscribed capital is set at one million one hundred ninety-five thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,195,470.-) consisting of (i) seventy-nine thousand one hundred and forty-eight (79,148) redeemable class A shares (the «class A shares»), (ii) ten thousand one hundred and twenty (10,120) redeemable class B shares (the «class B shares»), (iii) twenty thousand two hundred and seventy-eight (20,278) redeemable class C shares (the «class C shares»), (iv) five

thousand four hundred and five (5,405) redeemable class D shares (the «class D shares»), (v) four thousand (4,000) non redeemable class E shares which shall entitle to a liquidation preference of a maximum of one hundred and eighty-nine euro and fifty cents (EUR 189.50) per class E share (the «Class E Liquidation Preference») (the «class E shares») and (vi) five hundred and ninety-six (596) redeemable class F shares which shall entitle to a liquidation preference of a maximum of seven thousand four hundred and seventy-two euro and ninety-eight cents (EUR 7,472.98) per class F share (the «Class F Liquidation Preference») (the «class F shares»), all with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share and all of such shares being fully paid (all six classes of shares herein sometimes collectively referred to as the «shares» and the holders of such shares sometimes referred to as the «shareholders»).

#### *Eleventh resolution*

The general meeting unanimously resolved to amend the first paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Corporation to set the date of the annual general meeting on 28 June of each year which shall read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 28 June at 12.00 o'clock a.m., each year.»

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed was drafted in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in the case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the board signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille six, le dixième jour du mois de février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale des Actionnaires de MARVEL S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social est à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 445 en date du 22 mars 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte notarié du 8 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 139 du 15 février 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel Frias, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Stemper, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Naïm Gjonaj, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda:*

1. Réduction du capital social émis de la Société de un million quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.081.290,-) par l'annulation de quatre cent quatre-vingt-deux (482) actions rachetables de la classe C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune détenues par la Société se soldant en la réduction du capital social d'un montant de quatre mille huit cent vingt euros (EUR 4.820,-) de sorte que le capital social émis de la Société sera réduit de un million quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.081.290,-) à un million soixante-seize mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.076.470,-).

2. Augmentation du capital social émis de la Société du montant actuel de un million soixante-seize mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.076.470,-) à un million cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.195.470,-) par l'émission à SIREF S.p.A., les actionnaires restants renonçant à leur droit préférentiel de souscription, de onze mille neuf cents (11.900) actions rachetables de la classe C au prix d'émission total de trois cent cinquante-sept mille euros (EUR 357.000,-), dont cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000,-) sont à affecter au compte capital et deux cent trente-huit mille euros (EUR 238.000,-) sont à affecter au surplus payé.

3. Reclassification du capital social existant comme suit:

(i) les quatre mille (4.000) actions non rachetables de la class A existantes sont reclassifiées en quatre mille (4.000) actions non rachetables de la class E;

(ii) cinq cent quatre-vingt-seize (596) actions rachetables de la class C existantes sur les onze mille neuf cent vingt-six (11.926) actions rachetables de la class C existantes détenues par SIREF S.p.A. sont reclassifiées en cinq cent quatre-vingt-seize (596) actions rachetables de la class F;

(iii) quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (4.390) actions rachetables de la class A existantes sur les quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-huit (83.538) actions rachetables de la class A existantes sont reclassifiées en quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (4.390) actions rachetables de la class D;

(iv) cinq cent trente-six (536) actions rachetables de la class B existantes sur les dix mille six cent cinquante-six (10.656) actions rachetables de la class B existantes sont reclassifiées en cinq cent trente-six (536) actions rachetables de la class D;

(v) quatre-cent soixante-dix-neuf (479) actions rachetables de la class C existantes sur les neuf mille quatre cent vingt-sept (9.427) actions rachetables de la class C existantes (c'est-à-dire toutes les vingt et un mille trois cent cinquante-trois (21.353) actions rachetables de la classe C existantes moins les onze mille neuf cent vingt-six (11.926) actions rachetables de la class C existantes détenues par SIREF S.p.A.) sont reclassifiées en quatre-cent soixante-dix-neuf (479) actions rachetables de la class D.

4. Modification des statuts de la Sociétés afin de prévoir que les actions de la classe F donneront droit à un droit de préférence de liquidation d'un montant maximal de sept mille quatre cent soixante-douze euros et quatre-vingt-dix-huit cent (EUR 7.472,98) par action de la classe F (le «Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe F»).

5. Modification des statuts de la Sociétés afin de prévoir que les actions de la classe E donneront droit à un droit de préférence de liquidation d'un montant maximal de cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante cent (EUR 189,50) par action de la classe E (le «Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe E»).

6. Suppression des paragraphes 2 à 9 de l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital social autorisé.

7. Modification du paragraphe 10 de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée comme pour une modification des statuts.»

8. Modification du paragraphe 15 de l'article 5 des statuts de la Société afin d'inclure dans la liste des actions rachetables, les actions rachetables de la classe D et les actions rachetables de la classe F.

9. Modification de l'article 18 des statuts de la Société en ajoutant un nouveau paragraphe ayant la teneur suivante:

«Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués comme suit:

(i) les détenteurs d'actions de la classe E auront droit pour chaque action de la class E à un montant maximal égal au Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe E;

(ii) les détenteurs d'actions de la classe F auront droit pour chaque action de la class F à un montant maximal égal au Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe F;

(iii) le solde sera distribué pro rata parmi les autres classes d'actions étant entendu que les détenteurs d'actions de la classe E et d'actions de la classe F ne pourront pas participer dans ce solde.»

10. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions 1 à 6 ci-dessus.

11. Modification du premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société afin de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 28 juin de chaque année et qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit stipulé dans la convocation, le 28 juin de chaque année à 12.00 heures.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires, le Bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées par les personnes comparantes resteront également annexées.

III. Il résulte de la liste de présence que l'entière du capital social est représentée à la présente assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour et renoncent à leur droit d'une période d'avis préalable.

IV. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de réduire le capital social émis de la Société de un million quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.081.290,-) par l'annulation de quatre cent quatre-vingt-deux (482) actions rachetables de la classe C ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune détenues par la Société se soldant en la réduction du capital social d'un montant de quatre mille huit cent vingt euros (EUR 4.820,-) de sorte que le capital social émis de la Société sera réduit de un million quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.081.290,-) à un million soixante-seize mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.076.470,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société du montant actuel de un million soixante-seize mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.076.470,-) à un million cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.195.470,-) par l'émission de onze mille neuf cents (11.900) actions rachetables de la classe C au prix d'émission total de trois cent cinquante-sept mille euros (EUR 357.000,-), dont cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000,-) sont à affecter au compte capital et deux cent trente-huit mille euros (EUR 238.000,-) sont à affecter au surplus payé.

Les actions nouvelles sont souscrites et payées par une contribution en espèces par SIREF S.p.A., ayant son siège social à Milan (Italie), Corso Matteotti, 1, ici représentée par Monsieur Pierre Stemper, prénommé, selon le formulaire de

souscription et la procuration, qui ayant été signés par toute personne présente et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Preuve dudit paiement a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée a pris note unanimement de ce que les actionnaires restants, qui n'ont pas souscrit les actions de la classe C, ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription concernant cette émission d'actions de la classe C.

#### Troisième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reclassifier le capital social existant comme suit:

(i) les quatre mille (4.000) actions non rachetables de la class A existantes sont reclassifiées en quatre mille (4.000) actions non rachetables de la class E;

(ii) cinq cent quatre-vingt-seize (596) actions rachetables de la class C existantes sur les onze mille neuf cent vingt-six (11.926) actions rachetables de la class C existantes détenues par SIREF S.p.A. sont reclassifiées en cinq cent quatre-vingt-seize (596) actions rachetables de la class F;

(iii) quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (4.390) actions rachetables de la class A existantes sur les quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-huit (83.538) actions rachetables de la class A existantes sont reclassifiées en quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (4.390) actions rachetables de la class D;

(iv) cinq cent trente-six (536) actions rachetables de la class B existantes sur les dix mille six cent cinquante-six (10.656) actions rachetables de la class B existantes sont reclassifiées en cinq cent trente-six (536) actions rachetables de la class D;

(v) quatre-cent soixante-dix-neuf (479) actions rachetables de la class C existantes sur les neuf mille quatre cent vingt-sept (9.427) actions rachetables de la class C existantes (c'est-à-dire toutes les vingt et un mille trois cent cinquante-trois (21.353) actions rachetables de la classe C existantes moins les onze mille neuf cent vingt-six (11.926) actions rachetables de la class C existantes détenues par SIREF S.p.A.) sont reclassifiées en quatre-cent soixante-dix-neuf (479) actions rachetables de la class D.

Suite à la reclassification ci-dessus les actionnaires de la Société détiendront le nombre et la classe d'actions tel que mentionné à côté de leur nom dans le tableau ci-dessous:

Nom de l'Actionnaire	Actions de la classe A	Actions de la classe B	Actions de la classe C	Actions de la classe D	Actions de la classe E	Actions de la classe F
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 .....	3.450			357	3.320	
BC EUROPEAN CAPITAL VII-2 .....	6.746			356		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-3 .....	6.588			347		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-4 .....	6.578			347		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-5 .....	6.532			344		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-6 .....	6.495			342		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-7 .....	6.727			355		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-8 .....	6.668			351		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-9 .....	6.479			341		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-10 .....	5.783			305		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-11 .....	928			49		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-12 .....	648			35		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-14 .....	463			25		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-15 .....	556			30		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-16 .....	56			3		
BC EUROPEAN CAPITAL VII-17 .....	19			1		
BLUE CAPITAL EQUITY I GmbH & Co. KG.....	1.255			67		
Lucien-Charles Nicolet .....	1			1		
Edouard Guillet .....				1		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-1 .....	2.103			147	680	
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-2 .....	2.731			144		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-3 .....	2.730			144		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-4 .....	2.748			145		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-5 .....	2.730			144		
BC EUROPEAN CAPITAL VII TOP-UP-6 .....	128			7		
Michel Guillet .....	6			1		
Cedric Dubourdieu .....				1		
ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS SERVIÇOS DE CONSULTORIA S.A.....		7.306		385		
CARISMA S.p.A.....		730		39		
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (AG) .....		146	1.115	67		
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. ....		730		39		
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (PBC).....		548		29		
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (PL) .....		219		12		

SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MP) . . . . .	146		8			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MPG). . . . .	295		16			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MM). . . . .		3.717	196			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MF) . . . . .		742	40			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (AS) . . . . .		742	40			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (GC). . . . .		742	40			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (PB) . . . . .		186	10			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (AA) . . . . .		742	40			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MV) . . . . .		556	30			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (CM). . . . .		334	18			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (LS) . . . . .		24	2			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (LDM). . . . .		24	2			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (CF) . . . . .		24	2			
SIREF FIDUCIARIA S.p.A. (MJ) . . . . .		11.330				596
Total . . . . .	79.148	10.120	20.278	5.405	4.000	596

*Quatrième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier les statuts de la Sociétés afin de prévoir que les actions de la classe F donneront droit à un droit de préférence de liquidation d'un montant maximal de sept mille quatre cent soixante-douze euros et quatre-vingt-dix-huit cent (EUR 7.472,98) par action de la classe F (le «Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe F»).

*Cinquième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier les statuts de la Sociétés afin de prévoir que les actions de la classe E donneront droit à un droit de préférence de liquidation d'un montant maximal de cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante cent (EUR 189,50) par action de la classe E (le «Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe E »).

*Sixième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de supprimer les paragraphes 2 à 9 de l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital social autorisé.

*Septième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le paragraphe 10 de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:  
«Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée comme pour une modification des statuts.»

*Huitième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le paragraphe 15 de l'article 5 des statuts de la Société afin d'inclure dans la liste des actions rachetables, les actions rachetables de la classe D et les actions rachetables de la classe F.

*Neuvième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier l'article 18 des statuts de la Société en ajoutant un nouveau paragraphe ayant la teneur suivante:

«Après paiement ou suite à la création de provisions suffisantes pour toutes les dettes et charges de la Société et dépenses de liquidation, les produits de la liquidation seront distribués comme suit:

- (i) les détenteurs d'actions de la classe E auront droit pour chaque action de la class E à un montant maximal égal au Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe E;
- (ii) les détenteurs d'actions de la classe F auront droit pour chaque action de la class F à un montant maximal égal au Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe F;
- (iii) le solde sera distribué pro rata parmi les autres classes d'actions étant entendu que les détenteurs d'actions de la classe E et d'actions de la classe F ne pourront pas participer dans ce solde.»

*Dixième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions 1 à 6 ci-dessus:

«Le capital social souscrit est fixé à un million cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.195.470,-) représenté par (i) soixante-dix-neuf mille cent quarante-huit (79.148) actions rachetables de la classe A (les «actions de la classe A»), (ii) dix mille cent vingt (10.120) actions rachetables de la classe B (les «actions de la classe B»), (iii) vingt mille deux cent soixante-dix-huit (20.278) actions rachetables de la classe C (les «actions de la classe C»), (iv) cinq mille quatre cent cinq (5.405) actions rachetables de la classe D (les «actions de la classe D»), (v) quatre mille (4.000) actions non rachetables de la classe E qui donneront droit à un droit de préférence de liquidation d'un montant maximal de cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante cent (EUR 189,50) par action de la classe E (le «Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe E») (les «actions de la classe E») et (vi) cinq cent quatre-vingt-seize (596) actions rachetables de la classe F donneront droit à un droit de préférence de liquidation d'un montant maximal de sept mille quatre cent soixante-douze euros et quatre-vingt-dix-huit cent (EUR 7.472,98) par action de la classe F (le « Droit Préférentiel de Liquidation de la Classe F») (les «actions de la classe F») toutes d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action

et toutes entièrement libérées (les six classes d'actions étant parfois collectivement appelées les «actions» et les titulaires de ces actions étant parfois appelés les «actionnaires».)»

*Onzième résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts de la Société afin de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 28 juin de chaque année et qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit stipulé dans la convocation, le 28 juin de chaque année à 12.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de tous espèces qui incombent à la Société à la suite du présent acte, s'élèvent approximativement à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande des parties cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Frias, P. Stemper, N. Gjonaj et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 55, case 7. – Reçu 3.570 euros.

*Le Releveur* (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2006.

H. Hellinckx.

(027438/242/489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**MARVEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 mars 2006.

H. Hellinckx.

(027439/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2006.

**MAST CONSULT, S.à r.l., CONSULTANT EN MANUTENTION ET STOCKAGE,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1225 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.743.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054017.03/1420/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**MULTI STAR INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 111.047.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01828, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour MULTI STAR INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

E. Magrini

Gérant

(054081.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**M-CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2263 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 99.415.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054019.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**BATICO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.981.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2006.

Signature.

(054020.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**X - TRASYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.687.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2006.

Signature.

(054021.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**orgIT SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6941 Niederanven.  
R. C. Luxembourg B 88.888.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054022.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**BUNKER LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 69.591.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 1<sup>er</sup> octobre 2005*

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a décidé de ratifier la nomination de Monsieur Bart Van Der Haegen coopté en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué par le Conseil d'Administration et dont le procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 25 août 2005 sous le N° L050076504.5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BUNKER LUX S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054060.02//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**I.R.S.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 84.286.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ09085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2006.

Signature.

(054023.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**PROFESSIONAL BUSINESS SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3367 Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 73.798.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054024.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**LOUVRE MULTI SELECT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 83.343.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 19 avril 2006*

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Christian Guilloux, avec adresse professionnelle: 117, avenue des Champs-Élysées, F-75388 Paris, France, directeur Général et membre du Comité Exécutif de HSBC PRIVATE BANK FRANCE, en remplacement de Monsieur Gérard de Bartillat en tant qu'Administrateur de la Société en date du 29 mars 2006.

Il a été décidé d'approuver la réélection de Madame Monique Erbeia, de Monsieur Antonio Soldi, de Monsieur Philippe Lebeau et de Monsieur Olivier Joël en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

LOUVRE MULTI SELECT

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

A. Schneider

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054025.03/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**AMBASSADEUR (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.188.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 11 mai 2006*

Suite à la démission de Monsieur Robert Luttk de sa fonction d'administrateur, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Isäk Johan Wilmot Klink, Directeur, demeurant Van Beeklaan, 5, NL-3931 WC Woudenberg, comme nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054122.03/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**CANEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 95.893.

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANEL S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée sous la dénomination DESALLINE II S.A., suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1123 du 29 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés avec adoption de la dénomination actuelle suivant acte reçu par le prédit Maître Henri Hellinckx, en date du 2 février 2004, publié au Mémorial C, numéro 332 du 24 mars 2004,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 95.893.

*Bureau*

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Schmickrath, licenciée en science économique, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

*Composition de l'assemblée*

Il existe actuellement 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros).

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé du Président*

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 2<sup>e</sup> mercredi du mois de juillet au 2<sup>e</sup> mercredi du mois de juin et pour la première fois en 2006.

2. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.».

3. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé et prolongation de l'autorisation qui avait été donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, et, à ces fins, de limiter et même de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

4. Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase du 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 mai 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.».

II.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé du Président, après vérification par la scrutatrice, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 2<sup>e</sup> mercredi du mois de juillet au 2<sup>e</sup> mercredi du mois de juin et pour la première fois en 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle date d'échéance du capital autorisé et de prolonger l'autorisation qui avait été donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, et, à ces fins, de limiter et même de supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier la 1<sup>ère</sup> phrase du 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 9 mai 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.».

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède et interprétation donnée à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, Notaire, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Lentz, C. Grundheber, V. Schmickrath, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, vol. 28CS, fol. 50, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2006.

T. Metzler.

(054961.02/222/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

**CANEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 95.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2006.

T. Metzler.

(054963.03/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

**LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 109.957.

En date du 18 novembre 2005, LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a cédé 3 de ses 5 parts sociales de la société LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l. à la société STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC.

En conséquence, l'actionnariat de la société LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l. se compose ainsi:

STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, DE 19 801 Wilmington, Etats-Unis, détient 498 parts sociales dans la société LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l.,

et

LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, détient 2 parts sociales dans la société LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054136.03/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

73072

**BALUIKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 53.137.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BALUIKI S.A., R.C.S. Luxembourg B 53.137, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 70 du 9 février 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 643 du 25 avril 2002.

La séance est ouverte à 10.20 heures sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement:

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 9.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 9.00 heures.»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de déplacer la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mardi du mois d'août à dix heures au dernier vendredi du mois de mai à 9.00 heures.

En conséquence, l'article 9.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«9.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 9.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, N. Jacquemart, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 153S, fol. 70, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(055550.02/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

**BALUIKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 53.137.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 730 du 24 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(055552.03/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

**ROMEDICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 66.416.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054027.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**ALU-PLAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 89.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Signature.

(054028.04/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**SIMCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5310 Contern.

R. C. Luxembourg B 99.844.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054029.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**GSO LUXEMBOURG ONSHORE FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 116.893.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of May.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

GSO SPECIAL SITUATIONS FUND LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office in 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (USA), registered in the State of Delaware under the US tax identification number: 30-0305406,

here represented by:

Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, by virtue of a proxy given under private seal on May 12, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Corporate object.** The purposes for which the Company is established are the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of bonds which may be convertible.

Moreover the Company may acquire, manage, develop or transfer any real estate located in Luxembourg or abroad. In a general manner the Company is authorised to do any commercial or financial acts relating to the movable or real estate property or any further act in consistency with its corporate object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name GSO LUXEMBOURG ONSHORE FUNDING, S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Modification of the capital.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

**Art. 8. Payments.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Multiple beneficiaries.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of Shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Management of the company.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

**Art. 12. Managers liability.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective

decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 14. Financial year.** The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2006.

**Art. 15. Annual accounts.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 17. Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The 100 (one hundred) shares have been subscribed by GSO SPECIAL SITUATIONS FUND LP, prenamed.

GSO SPECIAL SITUATIONS FUND LP, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - Mr George Fan, manager, born on 2 March 1970 in New York (USA), residing in New York, 400E. 56th Street, Apt 39-S, NY 10022 (USA), category A manager.
  - Mrs Carine Bittler, director, born on 10 October 1949 in Horgenzell (Germany), residing in L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, category B manager.
- 2) The address of the corporation is fixed in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adophe Fischer.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

GSO SPECIAL SITUATIONS FUND LP, une société de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (USA), immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le «US tax identification number»: 30-0305406,

ici représentée par:

Maître Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 12 mai 2006.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre dans les limites prévues par la loi des obligations qui pourront être convertibles.

En outre, la Société pourra acquérir, administrer, développer et céder toute propriété immobilière sise à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature mobilière ou immobilière qui sont en conformité avec l'objet social prédécrit.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination: GSO LUXEMBOURG ONSHORE FUNDING, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites par GSO SPECIAL SITUATIONS FUND LP, prénommée.

GSO SPECIAL SITUATIONS FUND LP, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Résolution de l'associé unique*

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants:
  - Monsieur George Fan, dirigeant, né le 2 mars 1970 à New York (USA), domicilié à New York, 400E. 56th Street, Apt 39-S, NY 10022 (USA), gérant de catégorie A,
  - Madame Carine Bittler, dirigeant de société, née le 10 octobre 1949 à Horgenzell (Allemagne), domiciliée à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, gérant de catégorie B.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

73078

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 57, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2006.

T. Metzler.

(055071.03/222/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

---

**TANKSCHIFFTRANSPORTE WILL, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5414 Canach.

R. C. Luxembourg B 41.537.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054031.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**EURO VENTILATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 89.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2006.

Signature.

(054032.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.890.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2006*

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Edy Schmit, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 26, op Fankenacker, L-3265 Bettembourg, en remplacement de DELOITTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01720. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(054114.03/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**TERRENUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven.  
R. C. Luxembourg B 89.503.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054033.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**VIDEOMAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.048.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2006.

Signature.

(054035.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**DMC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8370 Hobscheid.  
R. C. Luxembourg B 51.192.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054036.03/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**LUX-IMMO-CONTAINERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 89.718.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 juin 2006.

Signature.

(054037.03/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**HATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(054211.03/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**HATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 64.102.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(054196.03/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**AAA (ALLIOTT ASSISTANCE AND ADVISORY, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 100.523.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, réf. LSO-BR00209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(054038.03/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**LINK GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 71.818.

Le bilan au 31 décembre 2001 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, réf. LSO-BR00212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(054041.03/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**LINK GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 71.818.

Le bilan au 31 décembre 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, réf. LSO-BR00214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(054039.03/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**LINK GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 71.818.

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, réf. LSO-BR00215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(054042.03/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**P.T.R. FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 98.009.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054044.03/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**BONITO LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 116.898.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh day of May.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, a limited partnership constituted by an agreement entered into on January 29, 2004 under the laws of the United Kingdom, registered as a limited partnership in the United Kingdom under the Limited Partnership Act 1907 with number LP 009211 with registered office at Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M<sup>e</sup> Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on May 9, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BONITO LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at seventy thousand Euro (EUR 70,000) represented by two thousand eight hundred (2,800) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased partner to new partners is subject to the approval given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers**

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of partners**

**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

**VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

*Subscription - Payment*

Thereupon, IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all two thousand eight hundred (2,800) shares by contribution in cash, so that the amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand Euro.

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- MONTEREY SERVICES S.A., a public limited liability company organised and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 51.100;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a private limited liability company organised and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 64.474;

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., a public limited liability company organised and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and company register under number B 34.766.

2. The registered office of the Company is set at L-1331, Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, une société à responsabilité limitée, organisée conformément au droit du Royaume-Uni, enregistrée en tant que société en commandite simple au Royaume-Uni régie par la loi de 1907 sur les sociétés en commandite simple sous le numéro LP 009211, ayant son siège social à Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par M<sup>e</sup> Julien Leclère, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BONITO LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou

entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000), représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;  
(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

### *Souscription - Libération*

IRONBRIDGE CAPITAL 2003/4 LP, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les deux mille huit cents (2.800) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros.

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- MONTEREY SERVICES S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.100;

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474; et

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.766.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclère, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 mai 2006, vol. 436, fol. 71, case 22. – Reçu 700 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2006.

H. Hellinckx.

(055175.03/242/423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

## F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.270.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 31 mai 2006.

L.J. Bevelander / C.A.M. Peuteman

Administrateur / Administrateur

(054046.03/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**SOTRIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 34.729.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(054049.03/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**ASA TRADING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 89.899.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

TRIPLE A CONSULTING S.A.

Signature

(054055.03/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**ARGONAUTS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 101.991.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

(054057.03/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**AIG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.227.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

\* M. Stefan Demuth, AIG PRIVATE BANK LTD., Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich;

\* M. Stefan Kräuchi, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf;

\* M. Thomas Lips, AIG PRIVATE BANK LTD., Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich;

\* M. Werner Vontobel, AIG PRIVATE BANK LTD., Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler le mandat de:

\* PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour AIG SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054089.03/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**EUROPEAN FOOD AND TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill.

R. C. Luxembourg B 94.932.

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN FOOD AND TRADE COMPANY S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 901 du 3 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 94.932.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, préqualifié, en date du 13 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 139 du 3 février 2004.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Marc Koppes, docteur en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à Ehlang-sur-Mess.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Marc Pecquery, directeur administratif et financier, demeurant au 30, Lobbedeys Kruysstraete, F-59270 Godewaersvelde (France).

Le Président expose ensuite:

I.- Que toutes les trois mille cent actions (3.100) au porteur d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont toutes représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social du 29, avenue Monterey, L-2153 Luxembourg au 7A, Z.A. Am Brill, L-3961 Ehlang-sur-Mess (Commune de Reckange-sur-Mess).

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Démission de la société LUXOR AUDIT, S.à r.l. comme commissaire aux comptes.

4.- Nomination du nouveau commissaire aux comptes:

FINPART S.A., 7A, Z.A. am Brill, L-3961 Ehlang-sur-Mess, R.C.S. 92.961.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2153 Luxembourg, 29, avenue Monterey au 7A, Z.A. Am Brill, L-3961 Ehlang-sur-Mess (Commune de Reckange-sur-Mess).

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Ehlang-sur-Mess (Commune de Reckange-sur-Mess).»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de démissionner le commissaire aux comptes la société LUXOR AUDIT, S.à r.l. avec effet immédiat.

Elle lui accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, la société FINPART S.A., ayant son siège social à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Z.A. Am Brill, R.C.S. 92.961, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Koppes, M. Sensi-Bergami, J.-M. Pecquery, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2006, vol. 918, fol. 30, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2006.

B. Moutrier.

(055222.03/272/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

**EUROPEAN FOOD AND TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, Am Brill.  
R. C. Luxembourg B 94.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2006.

B. Moutrier.

(055225.03/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

---

**LUPUS ALPHA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 79.272.

En date du 15 mai 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de réélire: M. Matthias Biedenkapp,

LUPUS ALPHA ASSET MANAGEMENT, GmbH, Schillerstrasse 15-17, D-60313 Frankfurt am Main;

M. Michael Frick,

LUPUS ALPHA ASSET MANAGEMENT, GmbH, Schillerstrasse 15-17, D-60313 Frankfurt am Main;

Mme Christine Schaack,

LUPUS ALPHA ASSET MANAGEMENT, GmbH, Schillerstrasse 15-17, D-60313 Frankfurt am Main,

en qualité d'Administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2007,

- de nommer: KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

*Pour LUPUS ALPHA INVESTMENT S.A.*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054071.03/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**HOFFMANN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.483.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01831, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

*Pour HOFFMANN INVESTMENT S.A., Société Anonyme*

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(054084.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**VEGA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 21.175.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01834, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

*Pour VEGA, Société Anonyme Holding*

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(054085.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**OAKMEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.  
R. C. Luxembourg B 81.460.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

*Pour compte de OAKMEN, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054078.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**OAKMEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix.  
R. C. Luxembourg B 81.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

*Pour compte de OAKMEN, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054079.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**ILF 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 116.901.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COÖPERATIE EMAC ILLYRIAN LAND FUND U.A., a Dutch cooperative having its registered office at Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, and registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34243393 0000,

here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 26th May 2006.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the cooperative appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of ILF 1, S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three-quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's/agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is

understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

#### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

##### *Subscription - Payment*

All five hundred (500) shares have been subscribed by COÖPERATIE EMAC ILLYRIAN LAND FUND U.A., pre-named.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro.

##### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at five (5).
2. Appoint the following persons as:

Category A Managers:

- Mr Matjaz Princic, born in Ljubljana (Slovenia), on July 19th, 1960, residing at Stanezice 7E, Ljubljana 1210, Slovenia;
- and

- Mr Richard Boleat, born in Jersey, Channel Islands, on October 8th, 1963, residing at Mill View, La rue du Catel, Trinity, JE3 5BL, Jersey.

Category B Managers:

- Mr Georges Deitz, born in Luxembourg on June 8th, 1958, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Sonja Linz, born in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 10th, 1958, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Pascal Noel, born in Thionville (France), on May 31st, 1962, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COÖPERATIE EMAC ILLYRIAN LAND FUND U.A., une société cooperative hollandaise ayant son siège social à Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et enregistrée au Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34243393 0000,

représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination ILF 1, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance divisé en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, étant obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2006.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par COÖPERATIE EMAC ILLYRIAN LAND FUND U.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Décision de l'associé unique*

L'actionnaire unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à cinq (5).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que:

Gérants de Catégorie A:

- M. Matjaz Princic, né à Ljubljana (Slovénie), le 19 juillet 1960, résidant à Stanezice 7E, Ljubljana 1210, Slovénie; et

- M. Richard Boleat, né à Jersey, Iles Anglo-Normandes, le 8 octobre 1963, résidant à Mill View, La rue du Catel, Trinity, JE3 5BL, Jersey.

Gérants de Catégorie B:

- M. Georges Deitz, né à Luxembourg le 8 juin 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Sonja Linz, née à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 avril 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Pascal Noel, né à Thionville (France), le 31 mai 1962, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006, vol. 153S, fol. 74, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(055242.03/211/488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

---

#### **GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.918.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01837, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour GANDRIA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(054088.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

#### **GANDRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.918.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01835, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour GANDRIA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(054090.03/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

#### **GPS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 96.391.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(054188.03/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**AIG MULTILABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 92.052.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 19 mai 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

\* M. Stefan Thomas Demuth, AIG PRIVATE BANK LTD., Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich;

\* M. Stefan Kraüchi, AIG FUND MANAGEMENT (SWITZERLAND) LTD., Hochbordstrasse 3, CH-8600 Dübendorf;

\* M. Werner Vontobel, AIG PRIVATE BANK LTD., Pelikanstrasse 37, CH-8021 Zürich;

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007,

- de renouveler le mandat de:

\* PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

*Pour AIG MULTILABEL SICAV*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01327. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(054092.03/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**BUTZESTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 35.877.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

*Pour compte de BUTZESTUFF, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054053.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**BUTZESTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 35.877.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

*Pour compte de BUTZESTUFF, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054054.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**BUTZESTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 35.877.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

*Pour compte de BUTZESTUFF, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054056.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---

**BUTZESTUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 35.877.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

*Pour compte de BUTZESTUFF, S.à r.l.*

COMPTIS S.A.

Signature

(054058.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**GAVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 71.716.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 26 mai 2006*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Paul Hopkinson, demeurant au 17 Aspen Grove, Northowram, Halifax HX3 7WN, United Kingdom, administrateur de catégorie A;
- M. Peter John Green, demeurant à Moat View House, 28 Lord Mayors Walk, York, YO31, 7HA, United Kingdom, administrateur de catégorie A;
- M. Christopher Patrick Willford, demeurant au 28, Gordon Road, Ealing, W5 2AH London, United Kingdom, administrateur de catégorie A;
- Mlle Mia Franks, demeurant à Croft Road, Crossflatts, Bingley, West Yorkshire, BD16 2UA, United Kingdom, administrateur de catégorie B,

et du Commissaire:

KPMG AUDIT, établie et ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.590,

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

MERCURIA SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01811. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(054095.06/1005/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**FERROCOMMERZ S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
H. R. Luxemburg B 11.201.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 18. Dezember 2005*

- Die Amtsniederlegung von Herrn Hans-Peter Gregorius als Verwaltungsratsmitglied ist angenommen.
- Herr Martin Resch, Leiter Rechnungswesen bei der WCM AG, wohnhaft in Starkerad-weg 44, Sulzbach, D-65843 (Taunus), Deutschland, geboren am 15. November 1966 in Thalmässing, Deutschland wird als Verwaltungsratsmitglied als Nachfolger von Herrn Hans-Peter Gregorius ernannt.
- Die Ergänzungswahl von Herrn Martin Resch wird der kommenden ordentlichen Generalversammlung zur Ratifizierung vorgelegt.

Den 18. Dezember 2005.

*Für beglaubigten Auszug*

FERROCOMMERZ S.A.

Unterschrift / Unterschrift

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04655. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(054208.03/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**MURFET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 53.149.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MURFET S.A., R.C.S. Luxembourg B 53.149, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 73 du 12 février 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 643 du 25 avril 2002.

La séance est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement:

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 9.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de déplacer la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mardi du mois d'août à dix heures au dernier vendredi du mois de mai à dix heures.

En conséquence, l'article 9.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«9.1. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.50 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fileno, N. Jacquemart, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, vol. 153S, fol. 71, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(05553.02/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

**MURFET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 53.149.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 732 du 24 mai 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(05555.03/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

**PRUDENTIAL (GIBRALTAR TWO), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.200.000,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 112.103.

En date du 18 mai 2006, il a été décidé de nommer Monsieur David King, avec adresse professionnelle au Laurence Pountney Hill, EC4R 0HH, Londres, Royaume-Uni, au poste de gérant de classe A avec effet au 17 mai 2006 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur David Martin, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054112.03/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

**MEDIABRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 74.778.

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Tonghai Michael Shen, administrateur de société, demeurant à MC-98000 Monaco, 2, boulevard du Jardin Exotique,

ici représenté par Monsieur Pascal Collet, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2006;

2.- Madame Daisy Woo, sales manager, demeurant à L-2154 Luxembourg, 2, Square Aloyse Meyer,

ici représentée par Monsieur Pascal Collet, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mars 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire, agissant ès dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec laquelle elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MEDIABRIDGE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2610 Luxembourg, 10, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 470 du 4 juillet 2000. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 68 du 14 janvier 2002.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.778.

II.- Le capital social est fixé à quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 14.875,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 148,75) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1. à Monsieur Michael Shen, prénommé, soixante parts sociales. ....	60
2. à Madame Daisy Woo, prénommée, quarante parts sociales .....	40
Total: cent parts sociales .....	100

III.- Les associés, dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-2610 Luxembourg, 10, route de Thionville à L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Howald.».

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: P. Collet, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, vol. 28CS, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2006.

T. Metzler.

(055195.03/222/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

---

**MEDIABRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 74.778.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 juin 2006.

T. Metzler.

(055198.03/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

---

**TURF DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.966.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration*

- La démission de Monsieur Mathieu Guillemain, Administrateur, demeurant au 5, rue des Lions Saint-Paul, F-75004 Paris, France, en tant qu'administrateur A de la société, est acceptée avec effet au 23 mars 2006.

- Monsieur Quentin Bergot, Directeur d'Investissement, demeurant au 75, rue Gergovie, F-75014 Paris, France, est coopté en tant qu'administrateur A de la société en remplacement de Monsieur Mathieu Guillemain, administrateur A démissionnaire, avec effet au 23 mars 2006. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Certifié sincère et conforme

**Suit la traduction en anglais de ce qui précède:**

*Extract of the Resolutions taken by the Board of Directors*

- The resignation of Mr Mathieu Guillemain, Director, residing at 5, rue des Lions Saint-Paul, F-75004 Paris, France, as A Director of the company, be accepted.

- Mr Quentin Bergot, Investment Director, residing at 75, rue Gergovie, F-75014 Paris, France, be co-opted as A Director of the company in replacement of Mr Mathieu Guillemain, resigning A Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2006. This co-option will be submitted for approval to the forthcoming General Meeting of Shareholders.

Certified true copy

TURF DEVELOPPEMENT

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054175.06/795/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

---